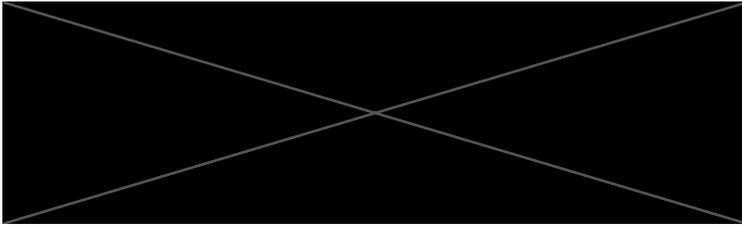


02/09/2025



Détail de l'article sélectionné

Division cadastrale 55043 LE ROEULX 3 DIV/THIEU/

Identification et droits éventuels du ou des propriétaires

Nom	Rue	Commune	Droits	Autre(s)
[Redacted Content]				

Biens associés : Superficie totale 800.0 - Situation le : 02/09/2025

Situation	Pol/Wa	Section	Numéro de la parcelle	Nature	Superf. en ca	Contenan ce en m3	Année de la fin de construction	Code	Revenu cadastral
1 - Rue aux Lapins 30		C	0005BP0000	MAISON	800.0	---	1931	2F	609

Annexes

1 - Division cadastrale : 55043 - LE ROEULX 3 DIV/THIEU/ - Numéro de section : C - Numéro de la parcelle : 0005BP0000

Information sur la Parcelle

Code et description commune administrative (INS) : 55035 - LE ROEULX
 Code et description vérification contenance : - - Contenance ni titre ni vérifiée
 Ordre des composantes de la parcelle : 01
 ID situation PUR : 207670987

Coordonnée X : 130081
 Coordonnée Y : 129624

Information Cadastre

Code et description motivation notification 1 : 3 - Réévaluation, agrandissement
 Code et description motivation notification 2 : 9 - Réévaluation, modification notable
 Date de première occupation du bien : 2024-03-01

Information sur le Bâti

Nombre de caves : 2
 Nombre de salles de bains : 1
 Numéro de bloc : *
 Surface bâtie : 196
 Chauffage central : Oui
 Code et description indice de la construction : 40 - Maison sans cave habitable
 Code et description qualité de la construction : N - Normale
 Code et description type de construction (nombre de façades) : B - Mitoyen sur un côté
 Code et description nature cadastrale du PUR : 200 - MAISON
 Code détail partie privative : ****
 Nombre d'étages hors-sol : 2
 Nombre d'étages en sous-sol : 1
 Surface au sol : 372
 Etage jusque (partie privative sur plusieurs étages) : 2
 Nombre de garages : 1
 Nombre de logements : 1

Cette copie de renseignements cadastraux est autorisée par l'Administration de la Documentation Patrimoniale qui les fournit sur base des données connues et incorporées dans sa documentation.